

Elaboration du **projet de territoire** pour la période 2020-2040
Avec une déclinaison opérationnelle 2021 – 2027

Mission d'accompagnement
Cahier des Charges et règlement de la consultation



Date limite de dépôt des candidatures : 19 Février 2021 à 20h

Remise des candidatures par email à petr@paysportesdegascogne.com

Les candidatures devront être adressées à David TAUPIAC, Président du Pays Portes de Gascogne



Projet cofinancé par le Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural
L'Europe investit dans les zones rurales



I. PREAMBULE

Le Pays Portes de Gascogne existe maintenant depuis 20 ans et son projet de territoire actuel repose sur une charte de Pays élaborée à sa création.

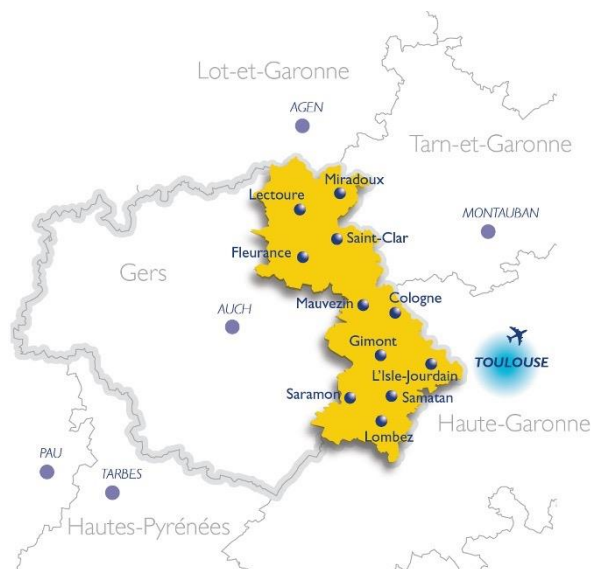
Ce projet de territoire est régulièrement actualisé dans le cadre de ses dispositifs de contractualisation : Contrat de ruralité, Contrat de réciprocité, Territoire d'industrie, Contrat Territorial Occitanie, projet culturel et programme européen Leader.

Les élus et membres du Conseil de Développement du Pays souhaitent aujourd'hui s'engager dans une démarche d'évaluation et d'écriture d'un nouveau projet de territoire qui prenne en compte les évolutions du territoire et de la société plus largement, avec une volonté partagée de construire cette démarche de manière participative et concertée avec les élus et citoyens du territoire.

Afin que cette démarche soit la plus approfondie possible, les élus du pays ont souhaité se faire accompagner par un consultant externe qui puisse mobiliser les parties prenantes et **impulser une démarche d'écriture concertée du futur projet de territoire pour les 20 prochaines années avec une déclinaison opérationnelle pour la période 2021-2027.**

La démarche culturelle du Pays Portes de Gascogne doit également faire l'objet d'une révision de son projet. Ce renouvellement s'inscrit dans le cadre des nouvelles conventions du Ministère de la Culture : Convention Territoriale pour l'Education Artistique et Culturelle. Le **renouvellement du projet culturel** est également intégré à la démarche générale de renouvellement de stratégie territoriale du Pays et fait l'objet d'un soutien spécifique de la Drac Occitanie.

II. LE PAYS PORTES DE GASCOGNE



160 communes – 5 communautés de communes à l'Est du Gers.

Territoire rural et périurbain proche de Toulouse, Auch, Agen et Montauban

D'autres éléments plus conjoncturels sont aussi à prendre en considération tel que la crise du COVID et son impact sur l'activité, notamment aéronautique.

Territoire sous forte pression, du fait de sa proximité avec la Métropole toulousaine, le Pays Portes de Gascogne connaît lors de sa création en 2001 une forte mutation et recomposition sociale avec l'arrivée notamment de nouvelles familles. L'accueil des nouvelles populations est un axe prioritaire pour le Pays Portes de Gascogne, le projet culturel en action depuis 15 ans est par exemple un levier pour développer le lien entre les habitants, et accompagner le territoire dans sa mutation.

Le Pays Portes de Gascogne se distingue également par la place laissée à la démocratie participative au sein de son Conseil de Développement, mais également son Groupe d'Action Local pour les fonds européens Leader, et la gouvernance culturelle avec Culture Portes de Gascogne.

D'une manière générale le Pays a pour objectifs de faciliter la transition énergétique et écologique, la participation démocratique et l'accès à la culture en milieu rural. C'est un espace de mutualisation entre collectivités qui permet de porter des projets à grande échelle qui ne pourraient pas voir le jour à l'échelle d'une communauté de communes ou d'une commune. C'est un espace de coopération entre élus et citoyen avec un conseil de développement qui alimente les projets du Pays et initie des expérimentations.

Depuis 2014, les Pays peuvent se constituer sous la forme de PÉTR ou Pôle d'Équilibre Territorial et Rural qui sont des syndicats mixtes. Auparavant, ils étaient pour la plupart sous forme associative. L'association du Pays Portes de Gascogne, créée en 2001 s'est transformée en PÉTR en 2015.

Le Pays Portes de Gascogne est un territoire de projet, un espace de coopération entre territoires ruraux, un espace d'implication citoyenne, ainsi qu'un espace d'expérimentation.

3. Le Conseil de Développement

Le Conseil de Développement est un lieu de rencontres, un espace d'échanges, de concertation. Outil du Pays Portes de Gascogne, il favorise la vitalité et la démocratie locale.

Le Conseil de Développement est une assemblée composée de citoyens non élus et élus formée au sein du Pays. Cette mixité élus/non élus en fait une spécificité propre à ce territoire. Il travaille en coopération et en co-construction avec l'ensemble des élus et l'équipe technique du Pays. Il apporte une dimension « Pays » aux projets du territoire.

Leurs ambitions :

- Créer un espace de rencontre entre les habitants et les élus,
- Associer les habitants aux décisions,
- Favoriser le dialogue entre les citoyens et les élus,

Leurs actions :

- Apporter des idées, des points de vue, enrichir les projets du territoire et les démarches impulsées par les élus,
- Être force de proposition sur des sujets variés (aménagement, développement du territoire...),
- Faire naître ou accompagner des projets,
- Suivre, observer, évaluer les projets à l'échelle du Pays.
- Participer au comité syndical du PÉTR en tant que personnes ressources en fonction des thématiques abordées (ex vie démocratique citoyenne, environnement, énergies, etc...)
- Faire le lien entre les habitants, les acteurs du territoire et les décideurs.

Leurs réalisations :

- « La Vie Rurale » 2010 et 2013 : organiser un moment de rencontres, de débats, de spectacles, de concerts, de théâtre en coopération avec 5 territoires de Midi-Pyrénées
- Art & Environnement : porter un projet de médiation artistique, de décroisement de l'art et l'environnement en étroite collaboration avec les collectivités, et accueillir un parcours d'œuvres en pleine nature
- Energie Citoyenne en Pays Portes de Gascogne : démarche visant à regrouper des épargnes citoyennes destinées à être investies dans des projets de développement du photovoltaïque
- Visites apprenantes au Pays Basque, à Figeac... : amorcer une réflexion collective sur les grands enjeux du territoire autour de thématiques (art, énergie, économie, social...)
- Des rencontres territoriales et citoyennes : sensibiliser les habitants sur des problématiques propre à notre territoire : par exemple environnementales, transition démocratique, émergence du Plan Climat, prospective, Land Art, Bien Vieillir
- Conception de documents : expositions photos, documents pédagogiques...

Aujourd'hui, le conseil de développement se cherche une nouvelle dynamique et le Pays a fait appel à un prestataire pour accompagner cette démarche : l'Association Periferia. Les enjeux et objectifs sont :

- Remobiliser le Conseil de Développement comme force de proposition, l'élargir et le structurer
- Encourager les liens et collaborations entre élus et citoyens
- Participer à la construction collective d'un projet de territoire pour la période 2021-2027

La perspective initiale était de s'appuyer sur les rencontres de la Vie Rurale (prévues en 2020) comme espaces de créations et rencontres citoyennes et artistiques pour définir de nouveaux contours pour le Conseil de Développement. Le contexte sanitaire ne l'a pas permis, mais une dynamique récente (décembre 2020) a permis d'organiser une réflexion collective sur la démocratie et inciter différentes initiatives sur le territoire (avec ±65 personnes). Ainsi, petit à petit, des groupes de travail constitués de membres du conseil de développement, élus et techniciens du Pays pourront permettre de :

- approfondir des thématiques identifiées collectivement (identifier les acteurs du territoire, organiser des échanges, engager des réflexions et des projets, etc...)
- proposer des espaces de rencontre et de formation pour soutenir les initiatives locales
- contribuer à l'élaboration du futur projet de territoire (ont contribué à l'écriture de ce présent cahier des charges, vont proposer des journées du développement territorial pour alimenter la démarche, se font le relais sur le territoire de la démarche)
- organiser un cycle de rencontres autour des questionnements actuels qui croisent des regards culturels, sociologiques, philosophiques (La Vie Rurale).

III. LE ROLE, LES MISSIONS ET LES PROJETS DU PAYS

Grâce à sa solide expérience et connaissance du territoire, le Pays joue sur le territoire le rôle d'appui à l'émergence des projets, de soutien à des initiatives, de mise en lien entre les différents projets et acteurs et permet des coopérations. Un appui financier pour les différents types de porteurs de projets (collectivités, entreprises, particuliers, associations) est possible à travers différents outils de contractualisation.

Depuis sa création en 2001, l'intervention du Pays à travers ces dispositifs et son ingénierie a été décisive pour développer une large offre de services à la population, propre à satisfaire les besoins d'une population en forte hausse en raison de la pression démographique due à l'extension de l'aire urbaine de la métropole de Toulouse.

Le Pays Portes de Gascogne est aussi une structure engagée ayant pour objectif de faciliter la transition énergétique, la participation démocratique et l'accès à la culture en milieu rural, et pour cela son équipe et son conseil de développement initient et portent des projets dans les domaines de la culture, la transition énergétique et écologique, les mobilités et l'économie territoriale.

Enfin, depuis quelques années, le Pays a engagé des démarches contractuelles de réciprocité et de coopération avec les territoires voisins : Pays d'Auch, Toulouse Métropole, Pays d'Agen, Pays Garonne-Quercy Gascogne.

1. Accompagnement de projets et contractualisations

Depuis sa création, la mission du Pays est d'accompagner les projets du territoire et de proposer une ingénierie financière qui permette d'optimiser les plans de financements.

Au fil du temps le Pays a contractualisé avec l'Europe, l'Etat et la Région et fait ainsi bénéficier aux porteurs de projets de financements bonifiés dès lors qu'ils entrent dans la stratégie du Pays.

Les contrats en cours :

Un programme européen Leader, contrat mutualisé avec le Pays d'Auch et signé avec la région Occitanie, autorité de gestion des fonds européens. Plus d'infos : <https://www.paysportesdegascogne.com/contrats-et-cooperations/le-programme-europeen-leader/>

Un contrat de ruralité signé avec l'Etat : <https://www.paysportesdegascogne.com/contrats-et-cooperations/avec-letat/>

Un contrat Territorial Occitanie signé avec la Région, et dans le cadre de ce contrat le Pays bénéficie d'une enveloppe dédiée à l'innovation et à l'expérimentation. Cette enveloppe est mise à disposition des territoires de projet afin qu'ils puissent financer les expérimentations de leur territoire non finançables avec les dispositifs classiques de la région et qui répondent à leurs stratégies de territoire.

Les thématiques actuelles retenues par le PETR sont l'itinérance culturelle et touristique et l'alimentation territoriale

Plus d'informations : <https://www.paysportesdegascogne.com/contrats-et-cooperations/avec-la-region-occitanie/>

2. Projet Culturel de territoire

Le projet culturel est le premier projet collectif à avoir été développé à l'échelle du Pays dès 2003. Il a été soutenu à son émergence par la Drac Midi-Pyrénées et le Conseil Régional Midi-Pyrénées, plusieurs contractualisations ont été signées dans l'objectif de développer un projet culturel de territoire.

Ces conventions ont permis d'accompagner des projets d'intérêt territoriaux, et faire émerger des dynamiques avec par exemple la création de l'association Culture Portes de Gascogne.

Plusieurs projets significatifs ont permis d'inscrire durablement cette démarche culturelle territoriale, avec quelques projets forts : programmation spectacles vivants sous forme de saison, création des Rencontres Numériques, émergence et animation des Itinéraires Artistiques à partir de deux angles artistiques Art et Environnement et fresques murales. Une partie communication culturelle territoriale est également proposée : édition agenda culturel, Z-CARD, sites internet dédié aux Itinéraires Artistiques, présence sur les réseaux sociaux ...

A ce jour le projet culture du Pays Portes de Gascogne développe trois axes principaux :

1. **Un décloisonnement des approches.** Le volet culturel est relié aux autres enjeux du territoire. Avec la mise en place d'un travail interdisciplinaire, la culture prend une place légitime dans l'ensemble des stratégies territoriales qu'elles soient économiques, touristiques, de mobilité, environnementales, ou encore sociales ...
2. **Des approches contemporaines, reliées aux problématiques sociétales.** Les projets culturels deviennent des supports de réflexion sur les enjeux contemporains et les mutations : sociales, environnementales, technologiques
3. **Des expérimentations, ou des inventions de formes de médiations pour créer des conditions de rencontres artistiques avec les habitants** (avec une attention particulière portée aux jeunes). Les projets s'adressent à des populations peu confrontées à certaines formes de courants artistiques, mais aussi à des habitants sensibilisés à ces questions.

Plus d'infos : <https://www.paysportesdegascogne.com/culture/le-projet-culturel/>

3. Transition énergétique et écologique

Souhaitant s'engager dans la lutte contre le réchauffement climatique et anticiper les impacts économiques et sociaux de la raréfaction des énergies fossiles, le Pays Portes de Gascogne s'est engagé dès 2011 dans un **Plan Climat Energie Territorial volontaire**. Plusieurs actions ont pu être mise en place entre 2012 et 2014 (charte qualité éclairage publique, réalisation d'audits énergétiques de bâtiments publics du territoire, réalisation d'une étude de potentiel sur le développement d'une filière chanvre en Pays Portes de Gascogne ; mise en place de permanences sur la rénovation énergétique pour les particuliers, etc...).

A l'automne 2014, Le programme des « **territoires à énergie positive pour la croissance verte** » est lancé par le Ministère de l'Environnement, de l'Énergie et de la Mer et vise à territorialiser la politique de transition énergétique et à donner une impulsion forte pour encourager les actions concrètes qui peuvent contribuer notamment à atténuer les effets du changement climatique, encourager la réduction des besoins d'énergie et le développement des énergies renouvelables locales et faciliter l'implantation de filières vertes pour créer 100 000 emplois sur trois ans.

Dans ce cadre, le PETR Portes de Gascogne, a présenté un projet qui figure dans sa convention signée par le Ministère de l'Environnement, de l'Énergie et de la Mer en date du 12 octobre 2015.

Depuis 2018, le Pays Portes de Gascogne coordonne **les Plans Climats Air Energie Territoriaux** des 5 communautés de communes de son territoire. L'objectif fixé par les élus et lors des concertations, et de faire du territoire du Pays Portes de Gascogne est un territoire à énergie positive (TEPOS) à l'horizon 2050. Cela signifie que le territoire a pour ambition de produire plus d'énergie renouvelable que ce qu'il n'en consomme. Menée localement, la démarche TEPOS permet de réduire la facture énergétique des collectivités et des habitants. Elle favorise le développement économique et la création d'emplois dans la production d'énergie locale ou la maîtrise de l'énergie. Elle permet également d'impulser des dynamiques collectives porteuses de sens pour tous les citoyens. Pour ce faire un plan d'action ambitieux a été adopté par chaque communauté de communes sur la période 2020 – 2026 avec des actions communes permettant d'amorcer fortement l'objectif TEPOS à l'horizon 2050. Plus d'informations : <https://www.paysportesdegascogne.com/energie/le-plan-climat/>

Le Pays et son conseil de développement ont impulsé la démarche **Energie Citoyenne en Pays Portes de Gascogne** en 2015. Il s'agit un collectif de citoyens qui développent des projets photovoltaïques sur le territoire en mobilisant l'épargne citoyenne et en nouant des partenariats avec les collectivités pour la disposition gratuite de toitures. Une SAS a été créée. L'association apporte également des conseils aux particuliers.

4. Projet mobilité et Vélos de Pays

Depuis 2014, le Pays Portes de Gascogne mène une réflexion sur les mobilités notamment celles des jeunes. Le projet **MOBILIBRE** retenu et accompagné par le Ministère des Transports en 2018 dans le cadre du label French Mobility, s'inscrit totalement dans cette démarche.

MOBILIBRE propose une approche multimodale des moyens de transports en milieu rural pour une mobilité en toute liberté. Ce projet permettra de structurer l'offre existante et de développer des dispositifs adaptés au territoire. La mobilité est un des enjeux majeurs de notre territoire puisque les transports représentent 18 % des émissions gaz à effet de serre. Au-delà de l'aspect environnemental et énergétique, le projet MOBILIBRE porte un enjeu social fort. En effet, Les différentes actions que souhaite mettre en place le Pays en faveur de nouvelles formes de mobilités permettront de favoriser les liens sociaux et la solidarité entre les habitants du territoire, qui réalisent régulièrement les mêmes trajets.

Le projet Mobilibre est composé de trois actions phares qui sont mises en œuvre depuis février 2019:

- la réalisation d'une étude de potentiel sur l'aménagement de voies partagées dédiées à la pratique du vélo. L'étude va être lancée début 2021 et comprend la réalisation d'un schéma directeur cyclable et la définition d'une méthodologie d'aménagement d'un itinéraire-test (L'Isle-Jourdain-Samatan).
- le déploiement du dispositif Rezo Pouce (autostop organisé)
- une animation territoriale qui vise à accompagner les collectivités dans la mise en œuvre de services innovants.

Plus d'informations : <https://www.paysportesdegascogne.com/mobilite/le-projet-de-mobilites/>

Le projet Vélos de Pays

Lancé en 2017, le projet Vélos de Pays est une démarche portée par le Pays Portes de Gascogne, et qui vise à développer la pratique de modes de déplacement doux sur le territoire. Le Pays Portes de Gascogne a pu acquérir grâce au dispositif « Territoire à Énergie Positive pour la Croissance Verte » (TEPCV) 50 Vélos à assistance électrique (VAE) et des accessoires (remorques et sièges enfant, vélos

suiveurs, casques, etc...) afin de promouvoir sur le territoire une offre de location de Vélos à Assistance Electrique.

Les VAE sont mis à disposition par le PETR à 9 points de location sur le territoire. Ces loueurs sont des Offices de Tourisme ou des structures privées (associatives ou commerciales). Les loueurs gèrent la location des VAE au public, en respectant une méthodologie et une grille tarifaire unique fixée par le PETR.

Cette offre de location s'inscrit dans une démarche d'innovation territoriale visant à faire la promotion du vélo, auprès des habitants du territoire en développant l'offre de mobilités douces, et auprès des touristes en soutenant le tourisme dit « lent », le slowtourisme (l'offre porte le label Terra Gers du Comité Départemental du Tourisme Destination Gers). En-dehors de la saison estivale, les Vélos de Pays sont proposés en location longue-durée à destination des habitants et salariés du territoire, afin de les sensibiliser à des mobilités alternatives au quotidien, comme pour les trajets domicile-travail par exemple.

En 2020, la réactivation du dispositif a été perturbée par le contexte sanitaire, mais la saison estivale et l'arrière-saison ont été réussies, portées par une forte demande pour les offres VAE. En 2021, un renouvellement et une augmentation de la flotte de VAE sont prévus et deux nouveaux points de location vont intégrer le réseau.

Les itinéraires dédiés au Vélo à Assistance Electrique

Aujourd'hui, malgré la présence de zones à circulation apaisée et de « zones 30 », il existe très peu d'aménagements dédiés spécifiquement aux pratiques cyclables sur le pays, hormis une piste cyclable entre Lombez et Samatan et une piste cyclable au nord de l'Isle-Jourdain. Mais le territoire dispose d'un maillage important et homogène de routes départementales secondaires très peu fréquentées par les voitures, et donc propices au développement du vélo, notamment le vélo à assistance électrique, qui permet de « lisser » l'aspect très vallonné de la topographie locale.

Des itinéraires touristiques et culturels ont été co-crés par les offices de tourisme et les clubs de cyclotourisme du territoire, en prenant en compte les spécificités des usages du VAE. On compte aujourd'hui 30 itinéraires cyclables créés spécialement pour la pratique du VAE (les itinéraires sont visibles sur le site [velosdepays.com](https://www.velosdepays.com)). Le Pays Portes de Gascogne propose aux collectivités concernées par ces itinéraires de financer des aménagements de sécurisation, signalisation, aires de services adaptées aux attentes des pratiquants réguliers ou occasionnels, etc.

La mobilité et les modes de découverte du territoire ont évolué ensemble dans le temps. Le développement de nouvelles mobilités devient plus qu'un moyen de déplacement, il apporte une véritable valeur ajoutée à la découverte des territoires. La mobilité douce est un moyen de s'intégrer dans son environnement local et s'accorde avec les critères du tourisme durable, éco-tourisme et slow tourisme. Qu'elle soit pédestre, cycliste, équestre ou fluviale, l'itinérance douce est une forme de tourisme qui séduit de plus en plus les adeptes de séjours authentiques et naturels.

Plus d'informations : <https://www.paysportesdegascogne.com/mobilite/le-velos-de-pays/>

5. Territoire d'industrie

Lancé par le Premier ministre à l'occasion du Conseil national de l'industrie le 22 novembre 2018, le programme «Territoires d'industrie» a retenu 136 territoires vers lesquels plus de 1,3 milliard d'euros

ont été orientés prioritairement. D'importants moyens humains et techniques viendront également compléter le dispositif.

L'interdépartementale Gers/Tarn et Garonne constituée des Pays Portes de Gascogne et Pays Garonne Quercy Gascogne fait partie des territoires retenus.

Les thématiques principales retenues pour le projet de ce territoire sont : l'agroalimentaire, l'aéronautique, la construction, le numérique et les déchets.

Depuis 2020, les élus du Pays souhaitent également développer l'attractivité du territoire et développer un écosystème spécifique aux métiers du vélos : accueil de nouvelles entreprises, développement de services de prestation vélo, réindustrialisation du territoire.

Plus d'informations : <https://www.paysportesdegascogne.com/contrats-et-cooperations/label-territoires-dindustrie/>

6. Réciprocité et coopérations Interterritoriales

Le contrat de réciprocité avec Toulouse Métropole : Animés par une ambition politique commune en faveur de l'alliance et la cohésion des territoires, Toulouse Métropole et le Pays des Portes de Gascogne ont marqué, à l'été 2016, leur volonté de développer une coopération et un partenariat entre leurs deux territoires. Le **contrat de réciprocité** en est la traduction politique et opérationnelle.

Les thématiques abordées dans ce contrat sont les suivantes : Le développement de la filière aéronautique ; La création d'entreprises et l'innovation ; Le développement du télétravail ; Les nouvelles mobilités ; Alimentation, filières qualité et agroalimentaire ; Le tourisme ; La culture et la culture scientifique.

Plusieurs projets ont déjà été mis en œuvre ou sont en passe de l'être :

Projet Tiers-Lieux : étudier les conditions d'accueil des espaces de télétravail du Pays Portes de Gascogne, notamment en direction des employés d'Airbus

Restauration Collective : structurer un approvisionnement local de la restauration collective sur les territoires du Pays Portes de Gascogne et de Toulouse Métropole, en favorisant les producteurs locaux gersois.

Cash Fermier : structurer un approvisionnement de produits locaux transformés ou non dans un cash fermier qui sera mis en place au sein du MIN de Toulouse.

Plus d'informations : <https://www.paysportesdegascogne.com/contrats-et-cooperations/cooperations-inter-territoriales/>

La convention de partenariat avec l'agglomération d'Agen et le Pays de l'Agenais : dans la même idée, le Pays Portes de Gascogne a souhaité engager une démarche de partenariat avec ses voisins Agenais.

Les thématiques traitées sont les suivantes : Infrastructures, multimodalité et mobilité ; Développement de l'économie et de l'emploi ; Développement du tourisme ; Accompagnement de la transition agricole ; Gestion raisonnée de la ressource et de la qualité de l'eau ; Transition énergétique ; Amélioration de l'accès à la santé ; Développement de la formation en direction de la jeunesse.

Plus d'informations : <https://www.paysportesdegascogne.com/contrats-et-cooperations/avec-lagglomeration-dagen-et-le-pays-de-lagenais/>

7. Lumière sur les Itinéraires Artistiques et l'itinérance territoriale : un projet d'envergure porté par le Pays qui illustre le décloisonnement entre les thématiques

Le Pays Portes de Gascogne a fait le choix de s'orienter vers un projet territorial de développement durable depuis 2010. Il a entre autres impulsé un PCAET (Plan Climat-Air-Energie Territorial) depuis 2018 sur l'ensemble de son territoire. Un plan mobilité est également inscrit dans cette démarche environnementale.

Toujours dans cet esprit de décloisonnement et de réflexions croisées, le projet culturel et le plan de mobilité douce du Pays se mêlent désormais avec la volonté de relier les œuvres entre elles avec des itinéraires cyclables et des points de location de Vélo à Assistance Electrique. Ces parcours VAE permettent d'affronter les vallons du Gers avec sérénité, et (re)découvrir le territoire accompagné du regard neuf des artistes.

L'objectif final consiste à ce que toutes les œuvres inscrites sur les Itinéraires Artistiques (une vingtaine au total fin 2021 et réparties sur tout le territoire du Pays) soient reliées entre elles par des parcours vélo signalisés.

A travers la réalisation en 2021 d'un site Internet rendant accessibles les parcours des Itinéraires Artistiques, des parcours vélo à la carte ainsi que la location des Vélos de Pays, le Pays entame un important projet de maillage du territoire, utilisable à terme par les habitants pour leurs déplacements quotidiens tout en créant un produit touristique unique et moderne, facteur de positionnement de différenciation.

IV. CONTENU DE LA MISSION

1. Elaboration du projet de territoire

Il s'agit d'une mission **d'accompagnement dans l'élaboration du projet de territoire**, de la définition de la méthodologie à l'écriture du projet de territoire.

Ce projet de territoire sera élaboré de manière concertée et participative avec les élus et acteurs du territoire.

Il devra prendre en considération les spécificités et enjeux du territoire mais également les projets passés, en cours et à venir portés par le Pays Portes de Gascogne et son conseil de développement.

Le projet de territoire devra être traduit à travers des conventions qui seront signées entre le Pays et chaque communauté de communes. L'appropriation de ce projet par tous les élus est donc primordiale.

L'équipe du Pays sera mobilisée tout au long de la démarche et il est important que le territoire soit impliqué tout au long du processus.

L'enjeu est également de mieux faire connaître et comprendre le Pays aux élus et aux habitants car ses réalisations et son rôle ne sont pas toujours identifiés. Le processus d'élaboration devra permettre une meilleure appropriation du Pays par toutes ces parties prenantes et il faudra identifier un ou des moyens qui permettent une diffusion large et un partage de ce projet de territoire.

2. Point spécifique sur la structuration du projet culturel du Pays Portes de Gascogne :

Rappel de certains éléments de contexte :

Le **premier projet culturel** du Pays Portes de Gascogne a été écrit il y a 17 ans, en 2003, et est l'acte fondateur de la démarche culturelle engagée depuis par le PETR.

Des principes nouveaux ont été énoncés à partir de concertations avec le Conseil de Développement, les membres du Gal Leader, et les membres de l'association Culture Portes de Gascogne pour enrichir le projet culturel à l'occasion des renouvellements de contractualisations : candidatures Leader ; projet de Pays,

Conventionnements : avec la Région de 2004 à 2013 ; avec la Drac de 2011 à 2017 puis Contrat Territoire Lecture avec la Drac de 2018 à 2020.

Un changement de contexte institutionnel en 2015 avec la transformation du statut du Pays Portes de Gascogne, d'association à structure publique (syndicat mixte).

Une association Culture Portes de Gascogne créée en 2001 dont le rôle est de mettre en œuvre le projet culturel du Pays, et qui depuis la transformation du Pays en structure publique induit un questionnement sur l'adaptation de la gouvernance culturelle du territoire.

Un renouvellement d'élus induit par les municipales de 2020, qui entraînent également des changements au sein des EPCI, et du conseil syndical du PETR,

Une **perspective de renouvellement de contractualisation en 2021 avec la Drac Occitanie**, avec une montée en puissance du volet Education Artistique et Culturel dans le projet culturel de territoire.

Objectifs de l'accompagnement attendu sur le projet culturel :

- **Repositionner le projet culturel auprès de l'ensemble des acteurs renouvelés du PETR**

Elus : quelle appropriation au sein du conseil syndical du PETR ?

Acteurs culturels : le paysage culturel s'est transformé en 18 ans : émergence des cafés culturels associatifs ; renforcement des pôles structurants : Maison des Ecritures ; Centre des Photographie ; pôle illustration ; A Ciel Ouvert.

Conseil de développement : dont les membres ont porté certaines dynamiques intégrées au projet culturel du Pays : art et environnement, La Vie Rurale, le modèle public privé de Culture Portes de Gascogne ...

L'objectif étant que les acteurs culturels puissent s'approprier les enjeux du projet culturel du territoire et du projet de territoire dans son ensemble, et les intégrer dans certains de leurs projets territoriaux.

- **Repositionnement de la gouvernance du projet culturel au regard de l'évolution des statuts du PETR (et de sa relation avec l'association Culture Portes de Gascogne).**

Quelle gouvernance ? Quel fonctionnement budgétaire ? Quels enjeux juridiques ? Comment mettre en œuvre les projets culturels territoriaux ? Quel positionnement et rôle de la cheffe de projet culturel ?

- **Emergence d'une ligne Education Artistique et Culturelle au sein du projet culturel de territoire en cohérence avec la convention EAC proposée par la Drac Occitanie.**

Validé par les élus et partagé avec les acteurs culturels. Sur quelle base ? Quels Objectifs ? Quelle stratégie ? Quels moyens ?

- **Positionnement d'un axe tourisme culturel ?** Quelle stratégie transversale ?

Résultats attendus :

- Aide à la décision pour **l'organisation du projet culturel** : quelle structuration ?
- Aide à la **méthodologie de concertation** avec les acteurs : quel niveau d'implication ?
- Aide à la **vérification des pistes d'orientations du projet culturel** : EAC, tourisme culturel, autre ?

V. ELEMENTS DE METHODOLOGIES ET LIVRABLES ATTENDUS

- **Les personnes à associer** : les élus du PETR, l'équipe technique, les membres du Conseil de Développement, les élus et acteurs du territoire (EPCI, communes, partenaires institutionnels)
- La démarche proposée devra laisser une grande place à la **concertation et à la participation** des élus et citoyens du territoire, sous quelques formes que ce soit.
- Dans le cadre de cette mission, il conviendra de faire un lien avec le projet de redynamisation du Conseil de Développement en cours (voir descriptif + haut)
- Parmi les livrables, sont attendus **des éléments numériques** qui pourront par la suite être réutilisés à des fins pédagogiques pour présenter le projet de territoire (vidéos, captations sonores, outils numériques, etc...)
- **Un livrable spécifique à la partie culturelle** est attendu

- Tableau de cadrage à titre indicatif :

<i>Le nombre jours est simplement indicatif. Il donne une idée des priorités souhaitées par le Pays.</i>				
<i>Le consultant est libre, en fonction de son expérience, de proposer une autre approche méthodologique</i>				
Phases de l'étude	Nombre de jours minimum	Dont projet culturel	Mobilisation équipe	Mobilisation stagiaire (sous réserve)
Collecte, traitement de l'information	4	2	1	5
Bilan du PPG	7	2	2	15
Diagnostic	8	2	2	
Animation participation concertation des collectivités, citoyens et partenaires	15	5	10	20
Définition/ Ecriture du projet de territoire	8	4	4	6
Traduction du projet de territoire à travers une convention avec les EPCI	1	1	2	4
Conseils juridiques	3	2		
Critères d'évaluation	2	1	2	10
Livrables numériques et imprimés	2	1		
Nombre de jours minimum au total	50	20	23	60

VI. CALENDRIER DE LA MISSION

La mission démarrera le 1^{er} mars 2020 au plus tard et prendra fin le 30/10/2020 au plus tard

VII. COUT DE LA MISSION

Le coût de cette mission ne pourra en aucun cas dépasser 35 000€ HT dont 15 000 euros dédiés à la partie culturelle

VIII. CONSTITUTION DES CANDIDATURES

- 1/ Une note définissant la compréhension de la mission et la méthodologie envisagée
- 2/ un document qui recense les références et expériences similaires
- 3/ un document de présentation de la structure et des intervenants

- 4/ le planning proposé détaillant les phases et étapes de validation
- 5/ un devis détaillé

IX. CRITERES DE SELECTION DES CANDIDATURES

Références et expériences (40%)

Méthodologie proposée (40%)

Coût de la prestation (20%)